

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 Septembre 2025

Membres en exercice : 11 L'an deux mille vingt-cinq le 26 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle CHIPAUX, Maire.

Membres présents : 06

Convocation du : **Étaient présents** : Mmes Mrs CORBERAND Stéphane, LAROCHE Pascal, BOUDINOT Stéphane, Nathalie DIRAND, MOUREY Vincent, WESTPHAL Klaus, FAIVRE-SONTOT Elisabeth, LAROCHE Mathieu
22/09/2025

Date d'affichage : **Étaient excusés** : Mme MM. PINOT Olivier, PETROFF Maryline
22/09/2025 **Pouvoir** : Mme Michèle CHIPAUX, M Klaus WESTPHAL

M. CORBERAND Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ONF :
 - Etat d'assiette coupes 2026. Le maire détaille les coupes proposées par l'ONF sur les parcelles 4 – 5 – 9 – 15 -17 – 30 de feuillus et résineux.
Elle indique qu'un contrat d'exploitation a été signé pour les travaux de l'état 2025 avec la Sarl d'exploitation forestière DEMESY pour les prix unitaires suivants : abattage 15 €/m³ – Débardage 13 €/m³ – Câblage des bois 75 € de l'heure et découpage des grumes à 27 € de l'heure pour les coupes 2025 parcelles 28-24-15-8-35 : la recette envisagée 18 800 € à laquelle il faut déduire les travaux de bucheronnage réalisés Jean-Robert MOUREY sous-traitant de la Sarl DEMESY et des frais ONF soit une recette nette d'environ 11 200 €. Ces coupes représentent environ 350 stères d'affouage pour une recette d'environ 3 800 €.
L'état d'assiette 2026 et les prix unitaires des travaux 2025 sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité des personnes présentes.
 - Desserte forestière : le maire explique que nous devons délibérer sur les montants précis pour la demande de subvention à savoir : montant estimatif des travaux 23 820 € HT – montant éligible 23 552 € HT – montant de la subvention sollicitée 15 308.80 € soit un autofinancement par la commune de 8511.20 € qui sera financée par la coupe des bois sur la parcelle concernée ainsi que sur l'emprise de la desserte forestière sur laquelle il y a des tiges et petits arbres à couper, une offre par l' Ets DEMESY à 1 400 € a été acceptée. L'estimation des coupes et de l'affouage éventuel n'a pas encore été réalisée, une demande d'offre de service a été sollicitée auprès de l'entreprise DEMESY par l'ONF, puisque Monsieur RICHARD, propriétaire riverain, va faire appel à l'entreprise DEMESY pour des coupes personnelles sur sa parcelle. Nous avons obtenu l'accord de tous les propriétaires concernés et l'autorisation de la DDT nous exonérant de la mise en place d'un ponceau au profit d'un bourneau. **Cette délibération est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des personnes présentes.**
- Personnel communal :
 - Augmentation des heures de travail de l'agent technique : le centre de gestion a donné un avis positif à notre demande d'augmenter les heures de Monsieur Benoît BOS agent

technique qui passera de 16 h à 20 h. Cette décision est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

- Création du poste de Rédacteur à 16 h : suite au changement de grade de Marie-Christine REINERS qui passe d'Agent Administratif Principal 1^{ère} Classe catégorie C à Rédacteur catégorie B. Pour mémoire, ce poste avait été créé pour Emilie ROUGEOT à 12 h. **Cette décision est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des personnes présentes.**

- Eau : Approbation du RPQS : Madame le Maire présente et fait lecture du RPQS 2024 en précise que les 3 prélèvements pour analyse de l'eau ont stipulé que l'eau distribuée était de bonne qualité. En 2024 il n'y a eu qu'un seul incident sur le réseau. Le rendement du réseau pour 2024 est de 73.45 % (meilleur rendement depuis 2014) sachant qu'en 2025 il sera normalement meilleur (83.43%). **Cette délibération est mise aux voix, adoptée à l'unanimité des personnes présentes.**
- Finances : DM suite intégration du budget annexe de l'eau dans le budget principal, il y avait une erreur d'imputation de compte pour le FCTVA de 584.04 €. **Cette décision est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des personnes présentes.**
- Archives Départementales dépôt de pièces : les dernières archives du grenier du presbytère ont enfin été triées (environ 3 m3), un grand merci à Mathieu LARCOH qui nous a aidé à les descendre dans le sous-sol de la Mairie. Afin de pouvoir les déposer les documents à conserver Aux archives Départementales, le maire propose une délibération afin de l'autoriser à faire cette démarche. **Cette décision est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des personnes présentes.**
- Questions diverses :
 - Les travaux de remplacement de la mouchette de la mairie ainsi que le remplacement d'un chevron, renfort de panne faitière, démoissage du toit et de la façade Ouest. J'ai demandé à un crépisseur un devis de reprise des soubassements endommagés par les remontées capillaires du crépi sur 3 façades, pour limiter la détérioration complète du crépi : j'ai un devis à 4000 € avec lavage, anti mousse reprise des endroits décollés, rebouchage des trous, sous couche d'accrochage, et 2 couches de peinture (présentation de photos). **Les personnes présentes sont d'accord sur le principe des travaux, cependant le maire propose de faire faire un autre devis pour comparaison et optimisation.**
 - Le traitement contre les cirons de la charpente de l'église a été effectué, et les plaques de zinguerie du bardage ont été refixées. Le démoissage du toit s'effectuera au printemps.
 - Salle des fêtes : j'ai demandé un devis pour la reprise en crépi de l'ensemble des soubassements sur les 4 façades, de la salle des fêtes qui a le même problème que la mairie, avec remontées capillaires et pour éviter que le crépi se détériore plus : j'ai réceptionné un devis de 5 000 € (présentation de photos). **Les personnes présentes sont d'accord sur le principe des travaux, cependant le maire propose de faire faire un autre devis pour comparaison et optimisation.**
 - Logements du presbytère : nous avons obtenu l'accord d'aide de la CCME pour 5000 € du département pour 16000 € et sommes toujours dans l'attente de la DSIL le plus gros morceau pour 104 000 €. Nous avons fait une demande Fonds vert...sans réponse et attendons également une réponse pour le conventionnement de l'état pour obtenir un prêt bonifié à 2.15 %.
 - Logement de l'école : étiquette énergétique F. Il sera nécessaire d'obtenir des aides pour le réhabiliter, à savoir : escalier, cage d'escalier, trappe occultation cave, isolation murs extérieurs et plafond du grenier, plafond anti feu de la chaufferie, sols de la cuisine et SDB et WC (dalles sol amiantées) reprise électricité, VMC et sanitaire, douche en remplacement de baignoire faïence, déplacement des radiateurs, peinture. Dans la foulée il pourrait être envisagé de refaire le sol de la salle de l'école, et remplacer les 3 fenêtres de la cuisine. A ce jour l'ensemble représente un cout de 73000 € TTC non meublé.

- La question reste à savoir quelle sera la meilleure formule pour obtenir des aides et ne pas faire d'emprunt ...meublé de tourisme, zone de nuit salle des fêtes. Avant de s'engager dans cette démarche...j'ai besoin d'avoir des réponses pour les aides pour les logements du presbytère. **Vincent MOUREY et Pascal et Mathieu LAROCHE préfèrent que ce logement soit loué à l'année plutôt qu'en accueil touristique. Le maire propose de déposer des dossiers distincts logement-salle convivialité.**
- La création d'un jardin du souvenir dans le cimetière à côté du columbarium est envisagée avec la verrière de Monsieur TISSERAND qui va être démontée (voir comment c'est réalisable ? mini-pelle par nos soins ou demander TTH ou Paul PETIT ?) **Mathieu LAROCHE souhaite aller sur place de façon à voir précisément si nous ne pourrions pas le faire en régie.**
- Je vous informe que Monsieur Claude MOUGENOT est décédé propriétaire d'un étang à la Bouloye qui loue un terrain communal.
- Affaire GREENFIELD : la demande de Madame CARDEY/GREENFIELD a été rejetée par le Tribunal administratif de Besançon : elle a formulé une nouvelle requête devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy. Notre avocat nous a signalé qu'au regard des délais d'instruction, la procédure durera probablement plusieurs années.
- Salle de l'école : la salle de l'école est très peu louée et lorsqu'elle l'est c'est souvent par des habitants pour des repas ou pour des événements familiaux (enterrement), pour l'atelier de dessin, pour des réunions etc...soit 9 locations pour repas et 2 pour enterrement en 2025 y compris 2 locations à venir. Afin d'optimiser la rentabilité, je vous propose de confier la gestion de la salle de l'école à notre secrétaire qui serait OK sur le principe. **Cette proposition est validée à la majorité des présents.**
- Agent technique : retrait du permis de conduire suite PV.
- Présentation d'une idée de porte lettres pour le colis des anciens à garnir (présentation d'une photo). **Cette proposition est validée à la majorité des présents.**
- Monsieur Joel GIBOULET a informé le maire qu'un bouleau semblait malade à proximité de la salle des fêtes et devrait être coupé avant de tomber. Présentation de photos car le maire après s'être rendu sur place a constaté qu'un autre semblait en mauvais état. Mathieu LAROCHE et Vincent MOUREY iront voir sur place.
- Explication facture d'eau : Suite à l'intégration du budget Eau dans le budget principal, toutes les factures de consommations d'eau ou de compteurs 2024 qui ont été payées après le 1er janvier 2025, ont été remboursées par virement sur le compte des particuliers en juin 2025 : Il s'agit d'une erreur de la trésorerie.
Nous avons communiqué auprès des habitants car ils doivent régler la somme réclamée dans la lettre de relance après vérification que cette somme a bien été créditée sur leur compte bancaire. Les factures d'eau ont été émises très tardivement, nous avons mis 3 mois pour pouvoir éditer le rôle d'eau suite à des problèmes de paramétrage du logiciel. Des observations ont été faites au Maire suite à la réception des factures d'eau dont le tarif a augmenté : effectivement, le prix du m3 d'eau a légèrement augmenté de 1.22 à 1.25 € cependant les taxes sont passées de 0.29 à 0.43 % avec une nouvelle taxe de 1.01 % ce qui représente un coût supérieur pour 100 m3 d'environ 30 €. Nous décalerons un peu dans le temps, la facturation des compteurs...après vérification de cette possibilité auprès de la trésorerie
- Les Élections municipales sont fixées au 15 & 22 mars 2026. Il y a des grands changements puisqu'il est imposé désormais à toutes communes la parité dans le conseil municipal et également la proportionnelle.
-

Ce qui veut dire que lors des prochaines élections il faudra 5 conseillers hommes et 5 conseillers femmes + le maire, la parité sera de mise également pour les adjoints qui devront être élus par listes paritaires. Donc il devra y avoir 1 liste avec 2 ou 3 noms dans l'ordre du grade (homme et femme) en fonction de ce qu'il sera décidé (2 ou 3 adjoints) pour une commune comme Écromagny le nombre maximum d'adjoint c'est de 3. Le vote à la proportionnelle, les votants doivent voter liste pleine sans panachage ni modification de liste (rayer 1 personne par exemple) sinon c'est un bulletin considéré nul...il faudra l'expliquer aux administrés. S'il y a une deuxième liste, il sera nécessaire d'obtenir la majorité des votants pour obtenir 6 sièges (acquis d'office) et les 5 autres restant seront attribués à la proportionnelle donc ce qui induit quasiment que forcément les têtes liste de l'opposition 1 ou 2 siègeront au conseil.

Ce résumé pour vous expliquer comment cela va se passer. D'autre part, je souhaiterais savoir si l'un d'entre vous envisage d'être candidat au poste de Maire sachant que l'État est en train de mettre en place un statut permettant de cotiser 1 trimestre par an pour la retraite. Il n'est pas nécessaire d'accepter une Vice-Présidence à la CCME ce qui réduit considérablement les tâches et les réunions. Pour le futur candidat de cette équipe, je serai à ses côtés en qualité par exemple de 1^{er} adjointe et je pourrais continuer à siéger à la CCME. D'autre part, afin de constituer une nouvelle liste (parité) je souhaiterais être informée des personnes qui reconduisent leur mandat de conseillers et d'adjoints. Si personne ne souhaite candidater pour le poste de Maire, je me représenterai cependant, je souhaite sincèrement passer la main en cours de mandat sachant qu'il sera probablement de 7 ans. Dans ce cas je vous informe que s'il y a une deuxième liste, en fonction des personnes en tête de liste, je ne garantis pas ma candidature au poste de Maire. Après un tour de table aucune des personnes présentes ne souhaite candidater à la fonction de Maire. Tous sont d'accord pour constituer une liste pour le prochain mandat, sauf Vincent MOUREY qui précise qu'il doit se consacrer à son exploitation et que même s'il n'est plus élu, il sera toujours présent pour les questions de l'eau et du réseau.

Après lecture le procès-verbal de la séance du 26/09/ 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.
